

la réduction des impôts sera de quelque secours, mais la confiance dans le gouvernement, en nous-mêmes et dans notre économie libérera des centaines de millions de dollars du secteur privé, mis en réserve et à l'abri des incertitudes et des fluctuations de la situation économique actuelle. Ce nouveau sentiment d'optimisme et de stabilité suscité par ce budget redonnera confiance aux commerçants, aux investisseurs et aux consommateurs, de sorte que le chômage diminuera et que l'inflation deviendra tolérable.

Je manquerais à mon devoir en ne félicitant pas le ministre des Finances (M. Benson). C'est surtout grâce à ses décisions si l'optimisme et l'espoir règnent dans tout le pays. Avec ce budget et ces décisions de réforme fiscale, il a instauré une nouvelle ère et amorcé une relance économique qui profitera à tous les Canadiens.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, chaque fois que le gouvernement présente un projet de loi ou annonce un programme, de telles acclamations s'élèvent des banquettes ministérielles qu'elles semblent marquer le début d'une nouvelle ère de justice, d'égalité et de bonheur pour tous les Canadiens dans le domaine sur lequel porte le projet de loi ou le programme. Toutefois, quand on fait la part entre la propagande et la réalité, on découvre inévitablement que tout n'est pas aussi rose qu'on l'a prétendu.

Le 18 juin, le ministre des Finances (M. Benson) a présenté un budget et des propositions de réforme fiscale. Depuis, on a entendu à la Chambre des sonneries de trompette des ministériels qui essaient de couvrir de leur bruit le manque de substance du discours du ministre.

Le gouvernement a des illusions, dont l'une est de croire que le budget, de concert avec le projet de loi sur la réforme fiscale, contribuera à atténuer la pauvreté. Plus d'une fois depuis 10 jours, le budget et la réforme fiscale ont été salués par les libéraux, comme étant le meilleur effort qu'une ministre des Finances pouvait faire dans sa lutte contre la pauvreté. Le mardi 22 juin, un député déclarait, en comme en fait foi le compte rendu à la page 7245:

Toutefois, je prétends que le gouvernement a pris toutes les dispositions fiscales possibles pour enrayer la pauvreté grâce à la réforme fiscale.

Ce député s'abusait lorsqu'il a parlé en ces termes. Il laissait ses propres désirs futiles obscurcir les faits ou il tentait de dissimuler sa naïveté dans le domaine de la pauvreté et du bien-être en répétant loyalement la propagande officielle du gouvernement. Nous devrions tous savoir que la pauvreté signifie qu'un individu ou une famille n'a pas les moyens voulus pour subvenir à ses propres besoins: nourriture, vêtement, logement et soins médicaux. Cela signifie que les enfants des pauvres ne fréquentent pas l'école aussi longtemps que les autres. Leur santé est moins bonne et ils vivent dans des taudis.

Les pauvres peuvent se diviser en deux catégories. Un petit nombre sont incapables de gagner leur vie, à cause de leur âge, d'une maladie chronique ou d'une autre infirmité. La majorité comprend ceux qui sont pauvres surtout parce qu'ils ont des difficultés à trouver ou à garder un emploi régulier. Pour diverses raisons: manque d'instruction ou de formation, ignorance des occasions d'emploi, incapacité de se rendre où se trouvent les occasions d'emploi, santé physique ou mentale altérée par l'absence de moyens financiers.

[M. Tolmie.]

• (4.50 p.m.)

Selon le Conseil économique du Canada, il est plus probable que le revenu sera inférieur au seuil de la pauvreté si un ou plusieurs des éléments suivants existe: le chef de famille a une instruction qui ne dépasse pas le niveau élémentaire; la famille habite une région rurale; la famille habite les provinces atlantiques; le chef de famille ne fait pas partie de la main-d'œuvre; aucun membre de la famille n'a travaillé au cours de l'année; le chef de famille a 65 ans ou plus. Quelles que soient leurs caractéristiques, les pauvres ont les mêmes problèmes. Ainsi, le rapport préliminaire de la commission présidentielle américaine sur les programmes de soutien du revenu établit une forte corrélation entre la pauvreté et la maladie. On y déclare que dans les familles pauvres, il y a quatre fois plus de cardiaques impotents, six fois plus de personnes atteintes de troubles nerveux et d'aliénation mentale et huit fois plus de personnes souffrant de divers troubles de la vue. Près de la moitié des femmes enceintes pauvres ne reçoivent pas de soin pendant la grossesse, et l'enfant issu de parents pauvres est deux fois plus exposé que le nouveau-né moyen à mourir avant l'âge de un an. La moitié des enfants pauvres ne reçoivent pas les vaccins nécessaires et 64 p. 100 ne sont jamais allés chez le dentiste. A cause de leur mauvaise santé, les enfants et les adolescents sont moins aptes à s'instruire, leur capacité de trouver un emploi et de produire, s'en trouve réduite, ce qui renforce le cercle vicieux de la pauvreté, du chômage et de la maladie.

Je pourrais continuer à exposer les problèmes qui assaillent les pauvres et les pièges qui les retiennent. Mais il devrait être évident, même après cette discussion limitée, que toute attaque contre la pauvreté, si l'on veut qu'elle donne des résultats, doit porter sur plusieurs secteurs, notamment l'éducation, le logement, la santé et le revenu. Néanmoins, le facteur le plus important est la hausse du revenu des pauvres à un niveau raisonnable. Un revenu insuffisant est le commun dénominateur de tous les pauvres, et les mesures visant à leur assurer un revenu suffisant doivent être considérées comme le premier pas et le plus important dans le but de soulager la pauvreté.

Les opinions varient beaucoup quant à l'ampleur du problème de la pauvreté au Canada. Les chiffres les mieux connus sur les Canadiens pauvres sont basés sur le concept du seuil de la pauvreté du Conseil économique du Canada. En 1969, on a établi ce seuil à \$1,894 pour une personne seule, à \$3,157 pour un ménage de deux personnes, à \$3,788 pour un ménage de trois, \$4,420 pour un ménage de quatre, et à \$5,051 pour un ménage de cinq ou plus. Ces limites de revenu, déjà élaborées en 1961, ont été choisies en considérant que la famille urbaine dont le revenu est inférieur à l'un de ces chiffres dépense habituellement 70 p. 100 ou plus de son revenu en nécessités telles que la nourriture, le logement et le vêtement, et qu'il ne lui reste ainsi que très peu à dépenser autrement. Ces limites ont été corrigées de façon à correspondre à l'évolution de l'indice des prix à la consommation depuis 1961, mais n'ont pas été révisées en tenant compte du changement des modes de consommation.

A partir de ces chiffres, le Bureau fédéral de la statistique rapporte que 17.3 p. 100 de toutes les familles, et 35.5 p. 100 de toutes les personnes seules au Canada, en 1969, vivaient au-dessous du seuil de la pauvreté. La pauvreté